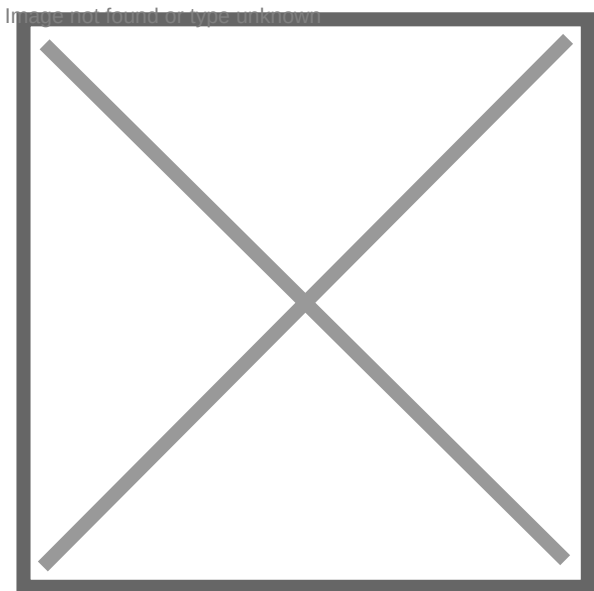




Demenagement et vente du mobilier

Par **helene62**, le **08/09/2010 à 06:17**

Bonjour, rnje compte changer de lieu d'habitation à la fin de l'année; rnPour éviter un déménagement trop cher, je souhaiterais vendre tous mes meubles à un dépôt-vente. rnJe voudrai percevoir l'argent de suite' de cette vente, est ce que le propriétaire du dépôt-vente pourra satisfaire à ma demande? rnrnMerci d'avance pour la réponse.

Par **mimi493**, le **08/09/2010 à 10:27**

C'est contractuel : il veut ou ne veut pas mais logiquement le fonctionnement d'un dépôt vente est que vous ne touchez de l'argent (moins la commission) que lorsque les biens sont vendus. rnrnSinon, vendez-les par petites annonces

Par **helene62110**, le **08/09/2010 à 17:35**

bonjour, rnje vous remercie d'avoir répondu. rnrnJ'ai une collègue de travail qui a rencontré ce problème il y a quelques années rnlors d'un décès. Un dépôt-vente a racheté tout le mobilier et a payé cash soit la moitié de la somme évaluée.